

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

2 MARS 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 2 mars 2015 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et messieurs Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

La conseillère Madame Nathalie Ayotte et le conseiller Monsieur Dominique Ouellet sont absents.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Six (6) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2015-03-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2015-03-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2015.

ADOPTÉE

2015-03-25 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3 FÉVRIER AU 2 MARS 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 3 février au 2 mars 2015, pour un montant de 51,983.31 \$ et numérotés consécutivement de 2273 à 2291 pour les chèques de payes et de 2770 à 2795 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2015-03-26 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES BPR –
HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – SURVEILLANCE DES
TRAVAUX – GÉRANCE – FACTURES # 13032543– 13032544**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures n° 13032543 et 13032544 pour un total de 2,276.16 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant la surveillance des travaux dans le projet collecte, interception et traitement des eaux usées, assistance à la gérance pour la période du 2014-10-04 au 2014-12-26.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2015-03-27 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE JASMIN ET RÉGIS
IMBEAULT – PRÉPARATION ABRASIF HIVER 2014-2015
FACTURE # 3928**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 3928 pour un total de 5,030.16 \$ incluant les taxes pour préparation de l'abrasif hiver 2014-2015 incluant achat, transport du sable, mélange avec le sel et mise en tas.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé dans le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**2015-03-28 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE JEAN-PIERRE
CHAMBERLAND, AVOCAT – DOSSIER ÉMILIE SIMARD**

Considérant que la Municipalité a mandaté Me Chamberland, avocat, dans le dossier de l'entreposage illégal de sable sur le terrain appartenant à Excavation Émilien Simard;

Considérant qu'une partie du mandat est réalisée;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 1055 pour un total de 546.59 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels

concernant le dossier ci-devant mentionné pour la période du 22 décembre 2014 au 3 février 2015.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé dans le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2015-03-29 MANDAT À JEAN-PIERRE CHAMBERLAND, AVOCAT – DOSSIER TRANSPORT PIERRE DIONNE

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches a reçu une mise en demeure le 11 février 2015 de la compagnie 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne);

Considérant que le Conseil municipal a dû mandater un procureur dans le dossier pour répondre à ladite mise en demeure avant le 21 février 2015;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

QUE le Conseil municipal entérine la décision du mandat donné à Me Jean-Pierre Chamberland, avocat, pour représenter la municipalité de Grosses-Roches dans le dossier en cause et par le fait même approuve les dépenses qui seront rattachées aux honoraires du procureur dans le dossier.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

2015-03-30 APPROBATION BUDGET D'HONORAIRES BPR – DOSSIER MISE EN DEMEURE TRANSPORT PIERRE DIONNE

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches a reçu une mise en demeure le 11 février 2015 de la compagnie 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne);

Considérant que le Conseil municipal a dû mandater un procureur dans le dossier pour répondre à ladite mise en demeure avant le 21 février 2015;

Considérant que le procureur aura besoin de plus amples informations dans le dossier pour répondre aux arguments de ladite compagnie;

Considérant que la firme BPR est responsable du projet d'assainissement des eaux usées;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

QUE le Conseil municipal approuve le budget d'honoraires soumis par la firme BPR le 19 février 2015 sur une base horaire ou seuls les honoraires requis et engagés seront facturés pour une évaluation préliminaire d'environ 5 700 \$ tel que proposé dans le tableau soumis.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

2015-03-31 ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses-Roches ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre avant le vingtième jour de mars 2015, au bureau de la Municipalité régional de comté de La Matanie, l'état des immeubles qui devront être vendu pour taxes municipales et/ou scolaires non payées.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à retirer du présent état tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté, au plus tard le 19 mars 2015 à 16 heures, les taxes 2013 et les intérêts dus sous forme de chèque certifié, monnaie légale ou dépôt direct dans le compte de la municipalité ou tout immeuble dont le propriétaire aura fourni les preuves qu'il acquittera les sommes dues durant l'année.

La directrice générale et secrétaire-trésorière sera tenue d'envoyer une lettre enregistrée informant le propriétaire que sa propriété sera vendue pour taxes impayées.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à enrichir si ces immeubles se rendent en vente pour taxes en juin prochain pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches, pour le montant des taxes municipales et scolaires auquel seront ajoutés les intérêts et les frais.

ADOPTÉE

2015-03-32 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR LOCATION ACHAT NOUVEAU PHOTOCOPIEUR XEROX 3615

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense pour la location achat de 60 mois d'un nouveau photocopieur Xérox 3615 au coût de 65.00 \$ par mois plus un contrat de service à 0.0199 de la copie.

ADOPTÉE

2015-03-33 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches possède des budgets limités afin de respecter la capacité de payer de ses contribuables pour assurer l'amélioration de la sécurité et de la fonctionnalité des rues et routes sur son territoire;

Considérant que le gouvernement a mis en place un Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et que la Municipalité désire y déposer une demande d'aide financière;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

QUE le Conseil municipal DE Grosses-Roches sollicite une aide financière auprès du député de Matane, Monsieur Pascal Bérubé, dans le cadre du PAARRM d'une somme de 40 000.00 \$ afin de permettre à la municipalité de procéder aux travaux suivants :

- Refaire le pavage et les fondations de la côte sur la rue de la Mer;
- Prolonger la glissière de sécurité et refaire accotement du côté nord;
- Refaire le drainage de la côte du côté sud.

ADOPTÉE

2015-03-34 DEMANDE DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS SALARIALES POUR 2 PARTICIPANTS

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la directrice générale à préparer et déposer auprès d'Emploi Québec une demande d'aide financière pour un projet de subventions salariales.

QUE le projet sera 20 semaines en raison de 37heures/semaine pour le 1^{er} participant pour la voirie du 4 mai au 18 septembre et sera de 12 semaines en raison de 40 heures/semaine pour le 2^e participant comme préposé au centre touristique du 8 juin au 28 août.

Le 1^{er} poste sera pour aider le responsable des travaux de voirie et l'autre poste sera pour l'accueil, la surveillance, l'entretien et l'organisation d'activités au centre touristique durant la saison estivale.

La municipalité payera la différence pour se rendre à 12.00 \$/heure pour l'adjoint à l'inspecteur et pour le préposé au centre touristique le taux du salaire minimum.

QUE le Conseil autorise madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation du projet pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches.

QUE la directrice générale, son adjointe et l'inspecteur municipal soient mandatés pour faire le suivi et encadrer les participants.

ADOPTÉE

2015-03-35 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR PUBLICATION D'UN PETIT JOURNAL

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense pour faire publier un petit journal sur le territoire de la municipalité.

QU'il y aura environ 10 publications par année en raison de deux cents exemplaires par publication.

QUE les coûts rattachés à cette dépense sont :

- 170.00 \$ plus taxes par publication fait par Impressions Verreault de Matane;
- 34.65 \$ pour les frais de poste par publication.

ADOPTÉE

2015-03-36 VOISINS SOLIDAIRES « LES BONS CÔTÉS D'ÊTRE À CÔTÉ »

Considérant que beaucoup d'initiatives existent dans les communautés pour développer la vie communautaire et la participation, mais très peu le font en agissant spécifiquement sur le voisinage. Il s'agit d'une voie prometteuse pour contribuer à la fois à la santé des personnes (soutien social) et aussi pour stimuler la participation sociale (en ouvrant un espace d'implication autre que le bénévolat ou la participation à des projets collectifs) ;

Considérant que le Projet Voisins solidaires est d'une durée de 30 mois et consiste à réaliser six projets pilotes dans des communautés aux réalités différentes (municipalité, arrondissement ou quartier). Le projet comporte un volet d'évaluation afin de documenter les effets des projets pilotes sur les relations de voisinage et d'analyser la pertinence et l'efficacité de la stratégie de mise en œuvre. Au terme du projet, si les résultats sont concluants, un dispositif national sera mis en place ;

Considérant que le concept de Voisins solidaires, c'est essentiellement une action de promotion et de diffusion d'une pédagogie du bon voisinage qui s'inscrit dans la ligne d'un mouvement social en faveur de l'intégration sociale des citoyens en favorisant leur appartenance et leur participation sociale, en créant la fierté d'être enraciné dans un milieu donné et en développant leur capacité à créer un milieu de vie soutenant par la convivialité et l'entraide ;

Considérant qu'au cœur de cette démarche se trouvent les citoyens à qui il revient d'amorcer ce processus de rapprochement, dans un esprit de gratuité (pas de compte à rendre) et de réciprocité (on sort de la relation aidant aider, tout le monde peut agir) ;

Considérant que les grands axes du projet sont :

- une action nationale et municipale de promotion de l'esprit Voisins solidaires;
- une invitation aux citoyens à développer des attitudes et comportements favorables à la convivialité et à l'entraide de voisinage;
- des outils en soutien à l'action des citoyens et des organismes relais;
- des actions de reconnaissance de l'engagement des citoyens, non seulement dans le bénévolat organisé, mais dans la présence et l'action informelle au jour le jour dans son environnement immédiat.

Considérant que quelques conditions de réussite sont :

- L'absence d'obligations et la liberté de décider de la manière de faire soi-même;

- Susciter une prise de conscience à l'effet que des modifications d'attitudes et de comportements peuvent changer la qualité de vie;
- Atténuer les craintes via des conseils psychologiques en matière de relations entre voisins. Ex : comment agir avec un voisin envahissant ?
- Penser aux clientèles exclues et vulnérables (taux d'analphabétisme et fracture numérique; aînés, etc.)
- La présence d'outils stimulants qui donnent des idées et ouvrent le champ à des initiatives;
- Viser la contagion : les premiers Voisins solidaires vont contaminer les autres et ceux-ci vont ensuite en contaminer d'autres, etc.
- L'échelle territoriale la plus à portée de main, le voisinage, qui peut prendre une forme différente selon l'environnement géographique : un bout de rue, un îlot, un immeuble, un noyau villageois de très petite taille, un rang.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses-Roches endosse les objectifs et le Programme poursuivis par Voisins solidaires « Les bons côtés d'être à côté ».

ADOPTÉE

2015-03-37 APPUI AU PROJET DE JARDIN COMMUNAUTAIRE DE GROSSES-ROCHES DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

Considérant que le Comité du Jardin Communautaire a déposé un projet dans le cadre du Pacte rural pour l'amélioration des infrastructures du jardin et l'achat d'équipements qui se résume comme suit ;

- Aménagement du terrain ;
- Améliorer la distribution de l'eau ;
- Réparer la remise existante pour améliorer le rangement ;
- Achat d'équipements.

Considérant que le Conseil municipal est favorable à cette belle initiative du milieu afin de permettre aux personnes de se rencontrer, d'échanger et d'améliorer leur connaissance ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses-Roches appui le projet du Comité du Jardin communautaire de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2015-03-38 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT – DON À LA FONDATION PAUL-PINEAULT POUR LA MALADIE D'ALZHEIMER

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense et le paiement pour un don d'une somme de 50,00 \$ à la Fondation Paul-Pineault pour la maladie d'Alzheimer.

ADOPTÉE

**2015-03-39 SOULIGNER L'IMPORTANCE D'APPUYER LE MOUVEMENT
« TOUCHE PAS À MA RÉGION BAS-SAINT-LAURENT »**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES SAINT-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches souligne l'importance de participer à l'évènement du mouvement « Touche pas à ma région Bas-Saint-Laurent » qui se déroulera le 14 mars prochain à 11h30 à la Salle des Chevaliers de Colomb de Matane. Une soupe populaire animée par divers intervenants.

ADOPTÉE

2015-03-40 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé et suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 21 h 00.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

*André Morin
Maire*